

location salle des fêtes

La location de la salle des fêtes se fait après réservation auprès du secrétaire de mairie.

Vous devez prendre connaissance de la Convention d'utilisation

et du règlement intérieur

[Télécharger le fichier «REGLEMENT LOCATION SDF 30 03 17.docx» \(92.5 KB\)](#)

Le tarif en vigueur est de 500€ pour les personnes extérieures au village.